



VAINCRE le chômage et la précarité

Lettre du comité chrétien de solidarité avec les chômeurs et les précaires

Paroles de chômeurs
Paroles de chômeurs
Paroles de chômeurs
Paroles de chômeurs
Paroles de chômeurs

Trahie

J'étais responsable de magasin. J'avais l'impression de participer à une action collective, la course au chiffre d'affaires me stimulait, je ne comptais plus mes heures de travail. Arrive un nouveau directeur régional qui, au premier regard, m'a jugée trop sûre de moi et surtout trop noire. Il n'a eu de cesse de me détruire, restriction des moyens, délégation de pouvoir à mes subordonnés et, pour finir, licenciement pour incompatibilité suite à mon alerte de harcèlement psychologique.

Après 23 ans et 8 mois, j'avais l'impression qu'on m'arrachait mes plus belles années, celles où je n'avais pas vu grandir mes enfants. Je me suis retrouvée face à un vide, très en colère, je me sentais trahie, dévalorisée. Heureusement, il y avait les enfants, j'essayais de faire bonne figure. Je n'arrive toujours pas à profiter de tout ce « temps libre », je dérive comme une barque abandonnée face à l'inconnu. Et ce procès qui dure depuis trois ans renforce ce sentiment d'injustice. Peu à peu les liens sociaux se fragilisent, les amis appellent de moins en moins, on se retrouve isolé, banalisé et on finit par s'enfermer dans sa bulle. A Pôle-emploi tout se fait par internet, un seul entretien en trois ans.

Je sais qu'il me faut accepter de faire tout autre chose, d'envisager une reconversion professionnelle. Sensation finale d'être anéantie, fatigue et tristesse profonde. J'étais quelqu'un et maintenant je vais devenir une précaire de plus, et j'ai peur.

Anne-Sophie, 49 ans

La question des chercheurs d'emploi, que l'on nomme communément chômeurs ou demandeurs d'emploi, va largement occuper le terrain jusqu'aux prochaines échéances électorales et même après. Cette question, qui est l'affaire non seulement de l'Etat et des collectivités publiques mais aussi celle de tous les citoyens, continue de s'inscrire durablement dans le paysage politique en raison des conséquences dramatiques qu'elle entraîne auprès de tous ceux qui n'ont pas accès à ce qui structure la personne humaine dans toutes ses dimensions.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à Jean-Baptiste de Foucauld, dans ce numéro de VLC, de nous partager son regard sur les trente années passées, de nous éclairer sur les causes de ce fléau et sur les moyens qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans les prochaines années.

Tant que ce fléau n'aura pas été éradiqué, le CCSC continuera de mener son combat social et spirituel auprès des acteurs économiques et politiques en apportant sa contribution, si modeste soit-elle. C'est un combat de société auquel les communautés chrétiennes ne peuvent rester indifférentes : nous avons la responsabilité première d'écouter et d'entendre la détresse des plus pauvres, notamment des chercheurs d'emploi qui nous entourent et de leur donner la parole.

C'est la raison pour laquelle nous avons aussi décidé de don-

ner la parole aux chômeurs en première page. C'est un axe que nous souhaitons désormais honorer dans VLC et nous invitons chaque lecteur à relayer notre démarche auprès de ceux qu'ils rencontrent : nous attendons vos témoignages et vos réactions.

Nous avons souhaité également revisiter l'intuition première qui a fait naître le CCSC il y a trente ans. Le CCSC est né de déclarations concomitantes de l'Episcopat et de la Fédération protestante et nous avons décidé aujourd'hui de renouer le dialogue avec cette dernière ; telle était la volonté des fondateurs. Pourquoi une telle démarche ? Il nous semble indispensable d'unir nos forces et de mettre en commun, non seu-

Nouveau
départ



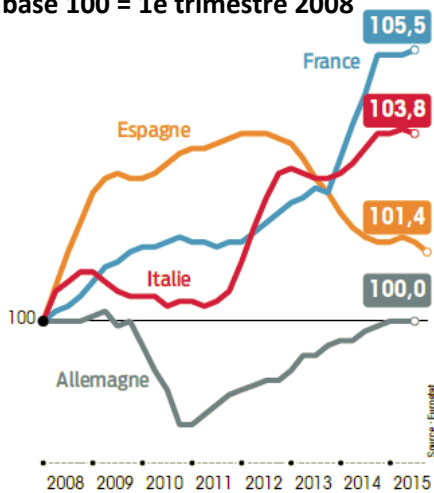
Paul ISRAËL

lement nos approches philosophiques et spirituelles, mais aussi nos pratiques et de créer un dynamisme nouveau entre nous. Nous avons la conviction que les chrétiens peuvent être des ferments d'humanité là où ils sont insérés en suscitant des initiatives nouvelles et en proposant des actions concrètes qui partent des besoins des demandeurs d'emploi. Beaucoup d'initiatives sont prises et ne sont pas suffisamment connues et mises en synergie.

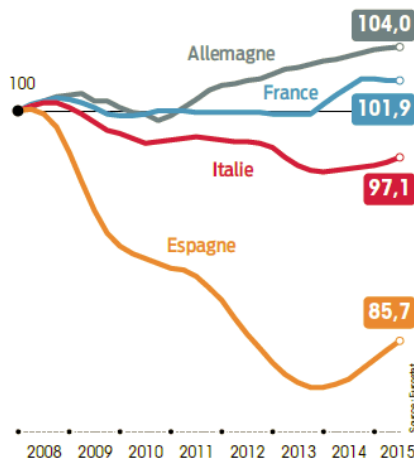
Il nous faut continuer de faire preuve de courage et de créativité : aucun geste, aucune action, si petite soit-elle, ne doivent être écartés, ignorés, laissés pour compte. Il en va de la dignité de l'homme, de chaque être humain.

REPÈRES

Population active sur quatre trimestres glissants, base 100 = 1e trimestre 2008



Nombre d'emplois sur quatre trimestres glissants, base 100 = 1e trimestre 2008



Faciliter les licenciements économiques ?

En réalité les chefs d'entreprise n'ont même plus besoin, le plus souvent, de recourir à des licenciements économiques à proprement parler pour se débarrasser de leurs salariés. Et cela grâce en particulier aux ruptures conventionnelles : une nouvelle forme de rupture du contrat de travail par "consentement mutuel" introduite en 2009. A tel point que les licenciements économiques ne représentent plus que 2,6 % des causes d'inscription à Pôle emploi et moins de 2 % des contestations devant les prud'hommes.

Alternatives Economiques

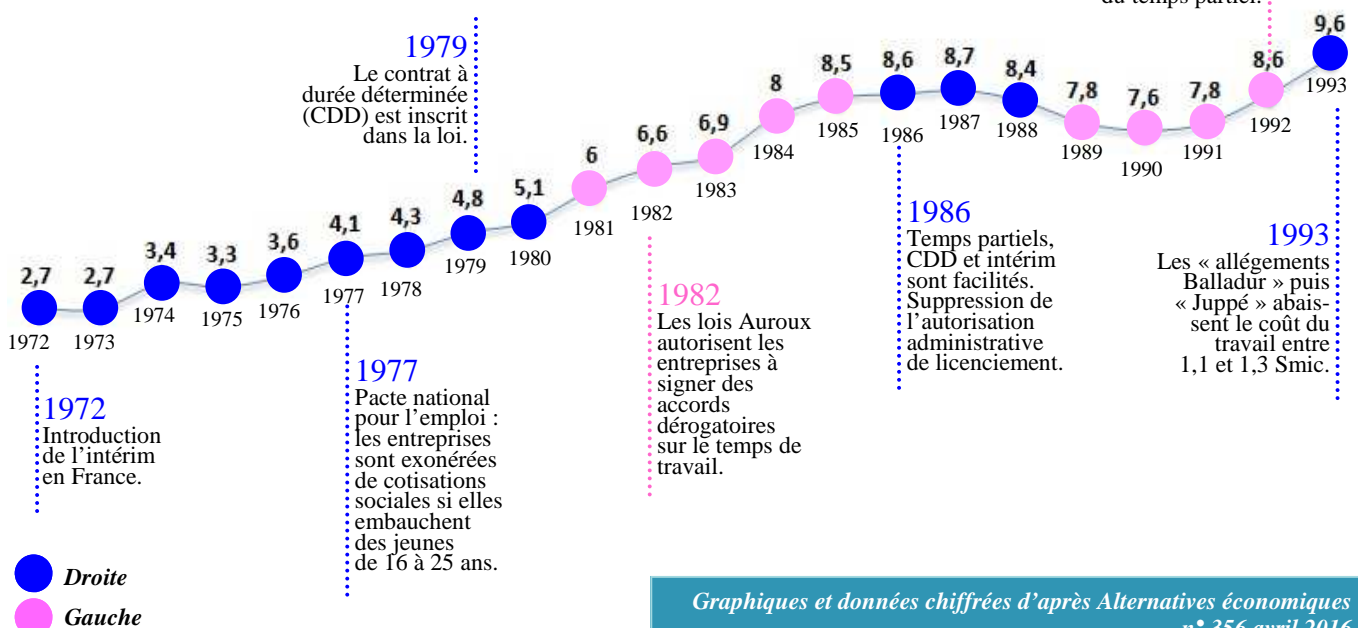
On a multiplié les mesures pour l'emploi, et...

Alternatives Economiques Si les protections de l'emploi ont tendance à préserver du licenciement, leur suppression n'entraîne pas mécaniquement de créations d'emplois. Sauf à promouvoir un emploi de faible qualité (CDD, intérim, temps partiel...) Ce qui pose de sérieux problèmes en termes de cohésion sociale et d'inégalités.

La très libérale OCDE elle-même, qui a promu longtemps *urbi et orbi* la flexibilisation du marché du travail, a commencé à en revenir. « Elle estimait que les nombreuses évaluations auxquelles cette question a donné lieu conduisent à des résultats mitigés, parfois contradictoires et dont la robustesse n'est pas toujours assurée. »

Sandrine Foulon

-8,8%
c'est la baisse du nombre d'affaires portées aux prud'hommes entre 2014 et 2013.



Graphiques et données chiffrées d'après Alternatives économiques n° 356 avril 2016

Les chômeurs en France métropolitaine (milliers) de janvier 1996 à mars 2016

Mars 2016 :

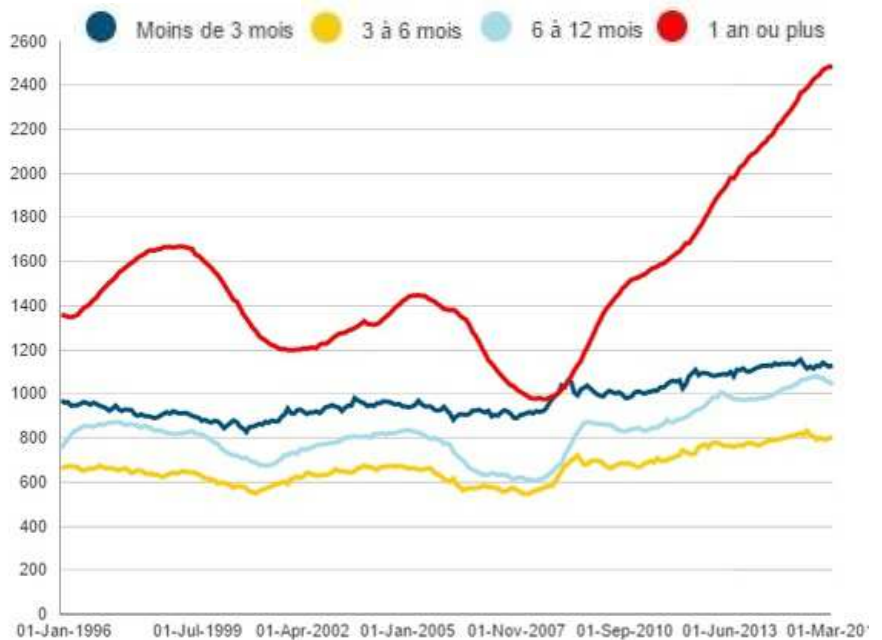
7 600 chômeurs de moins catégorie A, soit moins de 1,7% par rapport à février. Mais les chômeurs de longue durée sont de plus en plus nombreux et leur chômage dure de plus en plus longtemps.

Quelques chiffres qui parlent :

- Chômage Longue Durée (entre 2 et 3 ans) : **+ 3,8 % sur 1 an.**
- Chômage Très Longue Durée plus de 3 ans : **+ 12,7 % sur 1 an.**
- Chômage des 50 ans et plus, **+ 7,7 % sur 1 an.**

Rappel :

3 531 000 chômeurs catégorie A.
Total des 5 catégories : 6 151 400.



2016

Prime à l'embauche de 2 000 euros par an pour les entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un salarié jusqu'à 1,35 Smic. Le projet de loi El Khomri prévoit des assouplissements sur le temps de travail et les licenciements économiques. Il entend donner plus de place à l'accord d'entreprise.

2007

La loi Tépà défiscalise les heures supplémentaires. Elles seront refiscalisées en 2012.

2014

Pérennisation du contrat à objet défini (CDD expérimenté en 2008) destiné aux cadres et aux ingénieurs pour une mission de 36 mois maximum. Création du CDI intérimaire.

2009

Entrée en vigueur du statut d'auto-entrepreneur.

2015

La loi Macron assouplit le travail dominical et de nuit, les licenciements collectifs et réforme la justice prud'homale. La loi Rebsamen élargit le recours à la délégation unique du personnel. Les CDD sont renouvelés deux fois, au lieu d'une, dans la limite de 18 mois.

2013

Accords de maintien dans l'emploi et de mobilité. Les plans sociaux sont désormais homologués par l'administration du travail. Les pouvoirs du juge judiciaire sont limités. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) cible les salaires jusqu'à 2,5 fois le Smic.

2006

Contrat première embauche (CPE), un CDI destiné aux jeunes de moins de 26 ans assorti d'une période d'essai de deux ans. Il sera abrogé par une autre loi votée à peine un mois plus tard.

2002

Extension du contingent d'heures supplémentaires et du forfait jours aux salariés dits « autonomes ». Allègements « Fillon » sur les cotisations sociales jusqu'à 1,5 Smic pour toutes les entreprises.

2005

Contrat nouvelles embauches (CNE). Ce CDI, avec une période d'essai de deux ans, est voté puis enterré car contraire aux conventions de l'OIT.

2000

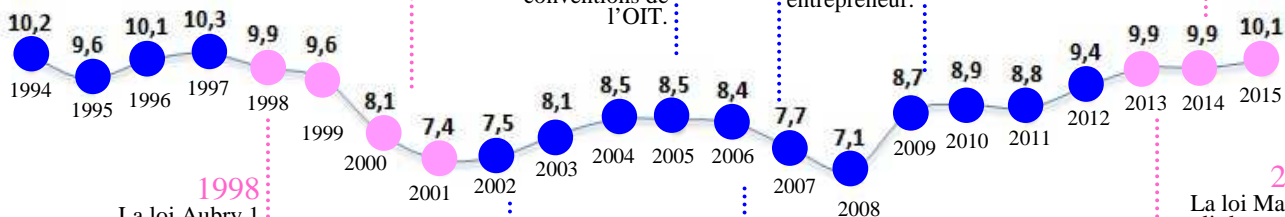
La loi Aubry 2 pérennise les aides aux entreprises, assouplit l'organisation du temps de travail, avec le forfait jours pour les cadres.

1996

Loi Robien : baisse de cotisations sociales pour les entreprises qui réduisent le temps de travail.

1998

La loi Aubry 1 introduit des allègements jusqu'à 1,7 Smic pour les entreprises passées à 35 heures.



INVENTONS UN FUTUR DÉSIRABLE POUR TOUS



Jean-Baptiste de Foucauld nous a reçus le 22 avril 2016 au siège du Pacte civique. Il y a très longtemps que nous voulions l'interroger.

CCSC : *Jean-Baptiste, depuis le début des années 1980, tu ne cesses d'être à la fois observateur et acteur de la société civile face au chômage. Tu étais au début du Mouvement des chômeurs, de Partage et du CCSC. Toi-même as*

présidé SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage) depuis sa fondation en 1985. Il y avait le COORACE (COORDination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi) et d'autres initiatives. Trente ans après, quel bilan fais-tu ? Réalisations, résistances, chemins ouverts.

Jean-Baptiste de Foucauld : J'en retiens d'abord l'aspect positif : dans l'ensemble la société s'est bien mobilisée contre le chômage, avec beaucoup de créativité et d'initiatives. Sans cela la situation serait encore plus explosive. Je fais allusion au travail que nous avons fait avec le fameux Répertoire des associations. Nous en avons repéré 4 types : les associations d'insertion par l'activité économique, les associations qui privilégient l'accueil, les associations d'expression des demandeurs d'emploi et enfin les associations qui aident les chômeurs à créer leur entreprise. Toutes favorisent l'intégration des chômeurs dans la République. Cette créativité est remarquable. Elle a permis un redéploiement du travail social sur ces questions d'exclusion.

En revanche, demeure un chômage long et massif, et les chômeurs n'ont pas aujourd'hui encore une forme d'expression qui leur permette de faire entendre leur voix dans la sphère publique ; on a légèrement progressé mais on est très loin de ce qu'on pouvait espérer. On a progressé, car le comité national de lutte contre les exclusions a maintenant des représentants des chômeurs ; de même ils participent au comité de liaison de Pôle emploi – suite à la rencontre organisée par SNC et Pôle emploi en 2009. Les associations sont consultées au moment des négociations sur l'assurance chômage, mais tout ceci n'a pas permis que l'on construise une démarche collective au niveau de la nation pour que les chômeurs et le chômage soient vraiment considérés comme une priorité nationale, qu'on se mette d'accord sur les moyens à prendre. Sur ce point, le Pacte civique, par les Etats généraux de l'emploi, a repris, mieux que le MNCP ne l'a fait, ce qu'avait commencé Maurice Pagat. On a eu des bouts de mobilisation mais jamais on n'a pris

le sujet à bras-le-corps.

Dans l'ensemble, les Eglises n'ont pas bien pris la mesure du problème du chômage. Je regrette que la démarche collective de Diaconia ne se soit pas poursuivie, puisqu'elle est laissée au libre choix des évêques. Dans l'enseignement social de l'Eglise, il y a des pages et des pages sur le travail et à peine quelques paragraphes sur le chômage. Elle n'a pas pris en compte cette différence qu'il y a entre l'exploitation et l'exclusion, entre ceux qui ont un moyen de protester ensemble contre un adversaire bien défini et ceux qui sont seuls sans pouvoir de nuisance et sans adversaire bien défini. On n'a pas su faire comprendre les pathologies particulières du chômage, qu'il est plus dur de chercher un travail que de travailler – ce que les gens ne comprennent pas. On vit très mal quand on recherche du travail parce qu'on est fragilisé, pris par l'angoisse, l'incertitude, la grande difficulté de prévoir l'avenir. J'ai vu des chômeurs découragés mais qui, après un accompagnement court, retrouvent espoir et travail.

Ce découragement est très mal compris : « J'ai cherché, cherché, et je n'ai pas de réponse. Comment rédiger mon CV ? Je ne suis pas là quand il faut, il y avait une occasion, mais la peur m'a empêché de la saisir. » Le chômage est une épreuve spirituelle très profonde, une perte de sens et d'identité. Une confrontation au mal radical. Soit on se construit une armure intérieure, soit on implose et on fuit dans l'alcool ou autres dérives. Ce qui nous a beaucoup frappés à SNC au cours de ces trente ans, c'est combien le chômage diluait les liens sociaux : les gens au chômage n'ont personne à qui parler de leur chômage. A SNC ils trouvent des amis qui ne sont pas des parents, et à qui on peut raconter son chômage pendant deux heures. Ce n'est pas très compliqué. On n'a pas réussi à faire comprendre à la société cette pathologie due au chômage et que cela méritait une attention très grande. Je crois qu'il y a deux méthodes pour traiter le chômage : soit on dérégule le marché du travail, à la clef il y a beaucoup de petits boulots de mauvaise qualité, mais au moins il y en a, soit on fait attention à l'autre et on s'implique dans le partage, dans l'écoute. Je pense à tous les manifestes que l'on a faits sur l'exclusion. Ils étaient de qualité. On y a parlé pour la première fois de « fracture sociale », c'est en 1990 ou 1991 ; je n'oublie pas le texte sur la citoyenneté des chômeurs dont j'ai fait le premier jet.

CCSC : *Au cours de ces trente ans se sont manifestées bien des oppositions, pas seulement des réticences.*

- **Jean-Baptiste de Foucauld** : La CFDT est toujours méfiante à l'égard du mouvement des chômeurs. Les syndicats auraient pu organiser des débats avec leurs propres mouvements de chômeurs, même embryonnaires et ils ne l'ont pas fait. Les chômeurs n'ont pas su dire « voilà ce qu'on vit, voilà ce dont on a besoin ».

Il est vrai que les mouvements de chômeurs manquent d'expertise sur les questions économiques. Le chômage, et c'est un problème, est à la fois un problème économique, un problème social et un problème humain. Et ils sont rares les gens qui traitent les trois à la fois. Qu'en est-il de la liberté d'embaucher, de licencier, qu'en est-il de la concurrence, de l'impact de la mondialisation, des politiques de relance (keynésiennes) ou d'austérité ? Il faut choisir. Il n'y a pas d'expertise propre aux mouvements de chômeurs, ils s'intéressent aux chômeurs mais pas à l'emploi.

CCSC : Tout au départ il y avait quatre points présentés par Maurice Pagat et son équipe et soutenus par le CCSC. Il s'agit d'un revenu minimum garanti, du partage du travail, de la nécessaire représentation des chômeurs et du développement d'un tiers-secteur d'activité. Il y avait des projets, maintenant les mouvements sont sur la défensive.

Jean-Baptiste de Foucauld : On ne peut pas oublier la question du partage des revenus. Même s'il a existé quelque peu, notamment par la modération des salaires. Cela passe moins bien et on ne le dit pas clairement. De plus la question du temps choisi n'a pas été mise en valeur : on pourrait sécuriser les gens qui sont en temps partiel volontaire, leur donner une priorité de réembauche, une retraite décente. Les Pays-Bas ont une assez bonne réussite en matière de temps partiel choisi ; de manière massive, des hommes et des femmes ont choisi un temps partiel. On peut dire aussi que l'économie sociale et solidaire a progressé. Il y a des entreprises d'insertion un peu partout.

CCSC : Le répertoire avait un double but : décroïsonner et affirmer aux politiques qu'il existe une société civile inventive et efficace. Aujourd'hui les administrations ont-elles le sentiment que la société civile bouge ?

Jean-Baptiste de Foucauld : Oui, mais elles ont du mal à travailler avec elle. Les associations reçoivent beaucoup d'argent de l'Etat. Il y a eu un vote unanime pour le projet « Territoires zéro chômeur », encore faut-il que les procédures ne bloquent pas. Une bonne idée nécessite une organisation, une bonne idée ça coûte ! Le plus grave aujourd'hui, c'est le chômage de longue durée en constante progression. 5% de la population active est au chômage de longue durée, un chômeur sur deux. Non seulement le pourcentage, mais la durée elle-même a augmenté.

« Partage du travail et des richesses, soutien à l'initiative et accompagnement. »

CCSC : Quelle est la mesure prioritaire à prendre ?

Jean-Baptiste de Foucauld : La bonne mesure, elle n'existe pas. Il faut agir sur l'ensemble. C'est un premier point, il faut prendre le chômage de manière globale, chacun doit retrousser ses manches, y contribuer d'une manière ou de l'autre. Il y a des approches différentes, le partage du travail, le soutien à l'initiative, l'accompagnement. Deuxième point : on n'a pas su faire comprendre aux pouvoirs publics l'importance de l'accompagnement des chômeurs de longue durée. Je reproche beaucoup aux contrats aidés, qui ont été une chance pour beaucoup de jeunes, de fonctionner sans formation et sans accompagnement. On aurait dû en faire moins, mais mieux. Et ne pas s'embarrasser avec une limite de temps a priori. L'accompagnement peut durer plusieurs années ou huit jours. Il y a toujours des emplois qui se libèrent mais il n'y en a pas assez pour tout le monde. Il faut savoir saisir sa chance.

CCSC : Quelle est ton appréciation sur la loi El Khomri ?

Jean-Baptiste de Foucauld : 75% de la population sont en CDI. 10 à 15% sont au chômage, dont la moitié en chômage de longue durée. 10 à 15% sont en emploi précaire. C'est le modèle actuel. Imaginons un schéma où l'on a un peu moins de CDI, un peu plus de CDD et très peu de chômage de longue durée. Entre les deux, que préférons-nous ? Faut-il rajouter un peu de flexibilité pour que tout le monde travaille ? On a deux rapports. Il aurait fallu six mois de débat avant d'écrire la loi. Là on a fait le contraire, on débat après, on essaie de rééquilibrer et tout le monde est fâché. En France, nous n'avons pas la culture du débat. On ne sait pas prendre le temps, on ne résiste pas à la pression des médias qui veulent toujours une décision rapide. Les pays nordiques savent beaucoup mieux prendre le temps de discerner les vraies questions et de débattre. Un jour, Eva Joly s'est dite surprise qu'en France nous changeons le code pénal tous les trois mois. Chaque fois qu'il y a un problème on fait une loi, alors qu'en Suède il faut deux ans pour bouger quelque chose.

CCSC : La Constitution parle de droit au travail. Elle ne parle pas de devoir.

Jean-Baptiste de Foucauld : On compte, même si les chiffres ne sont jamais très exacts, environ 700 000 chômeurs découragés. Ils ont certes des excuses et c'est parfois un découragement temporaire. Moi je parlerais plutôt des devoirs de la collectivité, pas seulement de ceux des chômeurs. Elle doit accompagner les chômeurs (pour la première fois le Conseil d'orientation pour l'emploi écrit un rapport qui traite de l'accompagnement), soutenir les initiatives, dans

- certaines conditions il doit y avoir un droit opposable à l'emploi, un droit à un contrat aidé, un devoir pour chaque entreprise de prendre un quota de chômeurs de longue durée. Mais la réalité économique est complexe. La nation consacre 3% de son PIB au chômage – environ 60 milliards d'euros, quand on additionne les sommes versées au titre des indemnités de la formation et des contrats aidés.

CCSC : Quelle appréciation porter sur le Pacte de responsabilité ?

Jean-Baptiste de Foucauld :



Je suis de ceux qui pensent que le coût du travail a un impact sur l'emploi. On crée de l'emploi quand la balance est équilibrée. Mais le choix existe. Soit on retrouve une compétitivité en réduisant les coûts, ce qui est facile à faire mais qui tire l'ensemble vers le bas, soit on redevient compétitif par la créativité, c'est-à-dire en trouvant le bon filon, la bonne idée au

bon moment, mais c'est plus aléatoire. Quoi qu'il en soit, compétitivité-coût ou compétitivité-qualité, il faut du dialogue social pour qu'elle soit favorable à l'emploi, et pas seulement à ceux qui sont dans l'entreprise. Lorsque j'étais commissaire au plan il a fallu réduire le coût de la protection sociale par un transfert sur la CSG. Mes collaborateurs n'en voulaient pas. Il faut lier allègement du coût du travail et négociation sociale – je ne sors pas de cette idée – et qu'on expérimente. On peut imaginer que dans une entreprise on négocie des accords qui sont en-dessous des accords de branche, pendant cinq ans on déroge au code du travail par accord majoritaire et on fait le bilan, et s'il le faut on retouche le code du travail. La France a besoin de respirer, il faut redonner la parole aux gens, les politiques d'en-haut fatiguent le pays. Evidemment, dans ce cas, les ministres sont moins en vue ! Je rêve de leaders nouveaux à la Aimé Jacquet : c'est quelqu'un qui connaît le pays profond, qui a fait ses classes, qui n'a pas peur de déplaire, qui sait animer une équipe, mettre les gens au bon endroit, les mettre en avant, et lui, rester dans l'ombre. C'est dans cet esprit que nous avons proposé au Président de la République d'ouvrir un débat sur la fraternité, devise républicaine dont on ne fait rien. Ce n'est pas sans lien avec la question du chômage.

CCSC : Fraternité ? Ce mot sonne catho !

Jean-Baptiste de Foucauld : Je rêve que les évêques parlent des chômeurs, mobilisent les paroisses en faisant connaître les initiatives, la boîte à outils du Répertoire. Il y a suffisamment de textes dans l'Evangile qui se réfèrent

au chômage, pour faire une belle liturgie, animer un carême entier – à défaut au-moins un dimanche. Je ne comprends pas : les chrétiens sont très présents dans le monde des associations qui luttent contre le chômage. L'Eglise n'en dit rien, elle n'en tire pas parti, elle a des troupes, elle n'a pas de doctrine. Elle ne dialogue pas avec eux pour se donner une doctrine. C'est vraiment très étrange. Un ami jésuite a écrit un livre très beau sur le lien, mais il ne parle pas du tout du chômage alors qu'il a fait un stage dans une maison de chômeurs. Dans les colloques il faut attendre une heure pour que le mot chômage soit prononcé. Le chômage, ce n'est pas de la poussière qu'on pousse sous un tapis !

« L'Eglise a des troupes, elle n'a pas de doctrine sur le chômage. »

CCSC : On ne peut pas manquer d'évoquer le Pacte civique. L'abondance frugale dont tu es un messager.

Jean-Baptiste de Foucauld : Le Pacte civique s'appuie sur quatre valeurs fondamentales, valeurs à mettre en musique à tous les étages. Valeurs qui sont : créativité, sobriété, justice et fraternité. La République ne peut fonctionner qu'avec des citoyens qui pratiquent ces quatre vertus. Notre société a trois dettes à résorber : la dette financière, la dette sociale et la dette écologique. Globalement, il faut qu'on travaille plus et qu'on consomme moins. On doit investir dans l'emploi et la réparation écologique par un effort de sobriété partagé, équitable, proportionnel, sur le plan individuel, associatif, institutionnel.

« Je parlerais plutôt des devoirs de la collectivité, pas seulement de ceux des chômeurs . »

On n'a jamais dit aux gens qu'on avait ces trois dettes à résorber ensemble, et qui demandent une forme de redistribution très importante. Est-ce possible ? Parfois je me le demande. Je ne suis pas sûr que l'histoire pose toujours des problèmes qu'elle peut résoudre. Parfois je me dis qu'on ne va pas y arriver. Ou nous avons une société très conflictuelle où tout le monde est mécontent de tout le monde, ou nous acceptons un effort collectif autour de cette idée de la sobriété partagée, joyeuse, heureuse. Charles de Foucauld a dû écrire « L'Evangile expliqué aux pauvres maigres du Sahara » ! Il avait de l'humour, mais c'était une Bonne Nouvelle qu'il expliquait. Qui est triste aujourd'hui ?

Les propos ci-dessus sont sous la responsabilité du rédacteur.

<http://www.pacte-civique.org/Accueil>
<http://snc.asso.fr/>
<http://www.mncp.fr/site/>
<https://ccscfrance.com/>

LE CODE DU TRAVAIL DU XXI^E SIÈCLE



Nous ne pouvons oublier l'espoir mis par les personnes accueillies à la maison des chômeurs sur l'obtention d'un CDI ! A partir de là pour eux tout deviendrait possible. Or il faut bien le reconnaître aujourd'hui les CDI restent réservés à une partie des salariés protégés statutairement par des Conventions collectives. Peut-on entendre qu'en cas de difficultés conjoncturelles les dirigeants d'entreprise craignent la difficulté de la procédure de licenciement ? Les associations elles-mêmes devenues employeurs ont connu et connaissent aujourd'hui ces difficultés de licen-

Le code du travail fruit de luttes syndicales



Le code du travail est le fruit de hautes luttes syndicales et y apporter des modifications paraît inenvisageable pour la génération de ceux et celles qui ont lutté et y restent attachés. Or le salariat n'est plus ce qu'il était. La précarité s'est installée pour une part importante de personnes en âge de travailler. Nous vivons une société salariale à deux ou trois vitesses : les CDI, les CDD auxquels s'ajoutent l'intérim et les prestataires de services. Les luttes pour la défense des droits comme pour la protection des acquis du droit du travail ne peuvent se soutenir aujourd'hui que si l'on prend en compte l'évolution du travail et les positions de radicalisation avec prudence.

Le syndicalisme est divisé

La « loi travail » récemment présentée divise déjà les syndicats. La CFDT s'affiche comme plus réaliste en tenant compte des mutations. Les situations de chômage éclairent les impasses dans lesquelles les politiques antérieures se sont enfermées. Déjà en 1994 Maria Teresa Pignoni, sociologue, abordait la question de la représentation des chômeurs : « *La catégorie juridique et statistique des chômeurs est une invention relativement récente puisque c'est seulement à la fin du XIX^{ème} siècle que la distinction est faite entre le chômeur et l'indigent, le pauvre (...). L'acceptation de l'identité de chômeur et la perception d'une représentation commune du chômage, de ses causes, la reconnaissance d'intérêts communs, sont les préalables nécessaires à l'émergence d'un mouvement social.* »

Or le mouvement social lancé par Maurice Pagat dans les années 80 n'a pas obtenu de représentation. « *Les syndicats, comme dans les années trente se déclarent opposés à une organisation autonome de chômeurs, perçue comme la cristallisation d'une fracture entre ces derniers et les travailleurs occupés* ».

La loi El Khomri et les chômeurs

Le mouvement des chômeurs en l'absence de représentation forte s'est aligné sur des positions syndicales. On assiste à une inflation de discours, d'analyses, de mesures, de négociations, « *la position des syndicats reste am-*

bigüe puisqu'ils jouent un double rôle : gérer paritairement la crise financière du système d'assurance chômage (avec comme conséquence une restriction progressive des droits à l'indemnisation) et défendre les intérêts des travailleurs privés d'emploi. » Pourquoi refuser la proposition d'un seul contrat unique CDI ? Elle reste une chance égalitaire pour les arrivants sur le marché du travail au-delà même d'une flexibilité pour les employeurs. L'accumulation de CDD avec ses intermittences, conduit lentement vers le chômage de longue durée, la perte de logement, les dettes, les factures impayées, dans la mesure, et c'est souvent le cas, où aucun environnement social ou familial ne se manifeste.



Quand il n'y a plus d'espérance

L'accroissement de ces situations extrêmement difficiles de chômage, le refus de changement, la non prise en compte des aspirations de plus en plus nombreuses d'investir dans des formes de travail nouvelles et plus autonomes, dénoncent l'absence de prospective. André Gorz dans « *Bâtir la civilisation du temps libéré* » écrit : « *Nous sortons de la civilisation du travail mais nous en sortons à reculons, et nous entrons à reculons dans une civilisation du temps libéré, incapables de le voir et le vouloir, incapables donc de civiliser le temps libéré qui nous échoit et de fonder une culture des activités choisies pour relayer et compléter les cultures techniciennes et professionnelles qui dominent la scène.* »

Le discours dominant continue à espérer le retour du plein emploi (peut-être sans y croire) qui ne reviendra pas. De plus en plus d'hommes et de femmes en ont pris conscience et n'y croient plus ! Pourtant les hommes et les femmes ne peuvent pas vivre sans espérance. Responsables politiques et syndicaux ont une lourde responsabilité pour demain certainement, mais la société civile a des ressources et heureusement s'organise sans eux. Il est toujours temps d'ouvrir un avenir pour tous.

— Annie Dreuille et Jean-Pierre Barokas

www.memoirepartage.fr

Lire le texte complet : <http://ccscfrance.com/>

ÊTRE SERVITEUR

Le CCSC est bien dans ce temps de réflexion : être au service d'une cause, ça fait quoi ? Ça change quoi ? Ça m'engage à quoi ? Ça passe par quel choix ?

Être serviteur, c'est une décision que l'on prend seul et avec d'autres ; ça passe par des choix, des priorités, dans notre réseau de relations, de partenariat, dans la manière de mobiliser notre énergie. Merci à Catherine Rapp d'aider le bureau du CCSC à prendre sereinement ce temps d'interrogation. Merci à Jean-Baptiste de Foucauld de nous encourager à travailler à "Un futur désirable pour tous" en abordant de manière nouvelle et inédite la question de la transformation de notre société, il s'agit de **construire à frais nouveaux des ponts entre les hommes.**

Prenons-nous conscience de l'importance de l'amitié et du respect entre les hommes et les femmes des diverses traditions chrétiennes ? Prenons-nous conscience de la responsabilité que nous portons envers la société que nous devons aimer, sauvegarder et servir ? Prenons-nous aussi conscience de cette confrontation nécessaire à une profonde mutation du travail, de l'écologie, de la finance, du social, de la morale, qui menace les fondements de notre société ? Nous ne pouvons plus avoir confiance dans les forces aveugles et dans la main invisible du marché.

Nous redécouvrons que nous pouvons être utiles pour favoriser la justice pour le bien de celui qui est en recherche d'emploi en l'accueillant et en l'accompagnant comme un frère. C'est pour cela que nous sommes convaincus que la diaconie (charité) est le principe, non seulement des relations proches : rapports amicaux, familiaux, petits groupes, mais également des relations plus vastes que sont les rapports sociaux, économiques et politiques.

Jean-Pierre Pascual,
Président du CCSC

PRENDRE TOUT À L'ENVERS

Toujours ce projet « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Un pari fou. Ce jour-là Patrick Valentin annonçait la couleur devant une trentaine de responsables associatifs. Un pari né et porté par ATD quart monde, comme le fut en son temps le RMI : déjà on ne parlait pas de l'équilibre budgétaire de la nation, mais de ceux qui n'ont rien pour survivre – ATD savait qu'un chômeur sur deux ne touchait pas d'allocation chômage. On connaît la suite : ce qui se montre indispensable aux plus en difficulté se montre également indispensable à un plus grand nombre.

Aujourd'hui encore, nous devons partir des plus exclus. On entend parfois : « Personne n'est inemployable », eh bien, dit Patrick Valentin, ce n'est pas exact, on ne peut pas embaucher tout le monde dans le fonctionnement actuel. On le constate, les entreprises ont un seuil en-dessous duquel elles ne peuvent embaucher ; autour du seuil, il y a place pour les contrats précaires, et au-delà du seuil elles proposent un emploi véritable. L'économie marche plutôt bien, mais ceux qui sont en-dessous du seuil resteront « inemployés ». Les dispositifs d'insertion ne concernent que trop peu de chômeurs.

Une fois encore, on va partir des chômeurs de longue durée, ils sont de plus en plus nombreux, près de 2,5 millions et ils le sont de plus en plus longtemps.

A l'endroit : on fait du développement économique pour créer des emplois ; à l'envers, on crée des emplois pour le développement économique. On prend les mêmes idées, mais à l'envers, même si c'est un peu compliqué. On ne dit pas qu'on va réduire le chômage, on considère que l'emploi est un droit, et qu'il y a du travail pour tous : il y a de l'argent, du travail et des gens pour le faire. On va le faire avec des partenaires, et non pas seuls. On va faire avec les chômeurs et non sans eux. On prend le risque de réussir, là où d'autres ne voient que folie.

Ce projet n'est pas sans lien avec le projet d'ATD et du père Joseph Wrezinski, disciple du Galiléen qui se réjouit de voir que ce sont les plus éloignés qui savent accueillir son message. Il est de la lignée de Paul de Tarse, qui constatait que ce qu'il y a de plus pauvre dans le monde, c'est cela que Dieu a choisi pour confondre les forts et les sages.

Rêve ou promesse ? Prenons le temps de la réponse.

Gérard Marle 



APPEL et remerciements.

Nous vous rappelons simplement que le CCSC ne vit que de vos dons.

Nous vous remercions.

Cotisation annuelle : 35 €

Publication trimestrielle

C.C.S.C. Centre Jean XXIII - 76 avenue de la Grande Charmille du Parc - 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

CCP 35 267 11 X La Source - <http://ccscfrance.com> - E-Mail : ccsc.vlc@gmail.com - Tél 01 69 46 13 03

Directeur de la publication : Jean-Pierre Pascual

Rédaction : Gérard Marle - Dominique Bourgoïn - François Soulage - Gabriel Teste de Sagey - Philippe Dauger - Annie Chaton - Marie-Christine Brun
Commission paritaire 76 885 AS - ISSN 1148 2214 - Imprimerie ANAIS-MONDIAL NET - 125/131 avenue Louis Roche 92230 GENNEVILLIERS